

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 24/09/12

PRESENTS : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, BOURDELOT Jérôme, COTTE Blaise, FONT Nathalie, FRAYSSE Jean-Louis, LANSOY René, MIKOLAJCZAK Maryse, MOLES Jean-Luc, MONIER Catherine, NOYRIT Hélène, ROUGET Christian, SALEM Décio, SENAC Gilbert

REPRESENTES : a donné pouvoir BOURDELOT Magalie à M. BOURDELOT

M. FRAYSSE a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance. Il propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur un prêt pour le columbarium. Aucun conseiller ne s'oppose à cette proposition.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

D2012/44.COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de modification des commissions municipales, suite aux propositions retenues lors du séminaire des conseillers municipaux le 12 septembre 2012.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer une nouvelle commission municipale « Administration Générale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire précise que cette commission aura en charge la gestion du personnel communal et le fonctionnement des services administratifs de la mairie. Il informe le Conseil Municipal qu'il donne délégation à Mme Catherine Monier pour exercer cette compétence et animer la commission.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acter la création de la nouvelle commission municipale « Travaux, Voirie et Accessibilité », proposée lors du conseil municipal du 02.12 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il donne délégation à M. Décio Salem pour exercer cette compétence et animer la commission. Il sera assisté de M. Jean-Louis Fraysse pour la voirie communale.

M. le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement de la commission municipale « cohésion sociale et vie associative » par une commission municipale « Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire précise avant le vote que ce changement fait suite au constat que cette commission ne traite pratiquement que de sujets en relation avec l'enfance et la vie scolaire, ou de sujets relevant plutôt du CCAS ; elle n'aborde le thème des associations qu'à l'occasion du débat annuel sur les demandes de subvention. Les relations avec les associations, notamment à travers leur implication

dans la vie économique de la commune ont été transférées à la commission « Economie et vie locale » créée par la délibération D2012/13 du 2 mars 2012. Il précise que M. Beder conserve sa délégation pour cette commission « Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires ».

M. le Maire propose au Conseil Municipal la fusion des deux commissions municipales « Urbanisme » et « Environnement et Patrimoine » en une seule commission municipale « Aménagement de l'espace ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 7 Contre : 3 (M.Cotte, M.Lansoy, M.Senac)

Abstentions : 5 (M.Beder, Mme Font, Mme Mikolajczak, Mme Noyrit, M.Rouget)

Avant le vote, à la demande de M. Cotte, M. le Maire rappelle les éléments qui l'ont amené à proposer cette fusion. Cette commission a été créée en 2001 sous l'intitulé « Aménagement rural, vie économique, patrimoine, environnement » et était déjà animée par M. Cotte. Au renouvellement du conseil municipal de 2008, elle a été intitulée « Environnement et patrimoine » et animée par M. Cotte, élu adjoint. M. le Maire souligne le travail important de la commission dans le domaine des espaces verts (ouverture de chemins, plantation de haies, création du jardin des aromatiques, parcelle delphinium,...); au cours du dernier séminaire, il a été rappelé la difficulté de la commune à assurer l'entretien de ces espaces, d'où la nécessité de stopper les projets de création d'espaces verts pour se concentrer sur l'entretien de ceux existants par le personnel communal. Dans ses compétences définies en 2008 et rappelées au séminaire de 2011 figuraient également le suivi du marché et du moulin à vent, ce qui n'a jamais été suivi d'effet. Suite à la création de l'association « Autour et au Moulin » et à la mise en place de la commission « Economie et vie locale », ces deux compétences n'ont plus lieu d'être. Concernant le thème du patrimoine, il regrette que les dossiers traités aient mis beaucoup de temps à avancer et constate que c'est lui-même et non la commission qui a été à l'origine des projets (restauration de la fontaine de Montbrun-le-Vieux et restauration des vitraux de l'église,...). Il constate également que la commission n'a jamais été impliquée sur les questions d'environnement au sens large du terme, notamment celles liées à l'urbanisme (modification du Plan Local d'Urbanisme, conception des lotissements, étude de la nouvelle salle polyvalente ...), sauf sur les travaux d'urbanisation de la RD24, alors qu'il essaie de donner à ces projets une dimension de développement durable qui devrait concerner au premier chef cette commission. C'est pourquoi, il a proposé la fusion des commissions « urbanisme » et « environnement et patrimoine » en une commission « aménagement de l'espace » au séminaire du 12 septembre 2012, qui n'a pas émis d'objection, et à la commission Environnement et Patrimoine du 26 septembre 2012, qui ne s'est pas prononcée contre.

M. Lansoy pense que l'aménagement de l'espace est effectivement à la base de tout projet mais que la gestion des espaces verts et l'entretien du patrimoine bâti sont deux sujets importants et différents, pour lesquels il propose la création de deux groupes de travail.

M. Cotte, qui anime la commission « environnement et patrimoine » depuis 2001, exprime le sentiment de la commission qui s'est réunie le 26 septembre 2012. La commission juge le bilan de M. le Maire partial. Le thème de l'environnement est pour eux parfaitement intégré au projet politique de l'équipe municipale. La commission s'interroge sur le nombre de sujets qui pourront être traités au sein du projet de fusion des commissions, et juge manquer d'éléments d'appréciation sur le fonctionnement de cette nouvelle commission. Elle s'inquiète de conserver la motivation, participation et implication assidue des habitants à la commission. Pour autant, elle ne s'oppose pas au projet de fusion. M. Cotte ajoute que la commission « environnement et patrimoine » a une identité à part entière qu'il faudrait conserver, qu'elle a traité plutôt des dossiers concrets concernant les espaces verts, avec possibilité d'application pratique, au gré des volontés et possibilités de ses membres.

Mme Font s'inquiète de la multiplication des groupes de travail, au sein d'une commission municipale ou d'un sous-groupe de commission, et de conserver la participation des habitants au sein des commissions municipales. M. Rouget proposerait la création de trois sous-groupes de travail permanents espaces verts, patrimoine et urbanisme au sein d'une commission

aménagement de l'espace, par crainte d'une perte de lisibilité à tout regrouper. M. le maire pense qu'on ne doit pas dissocier l'urbanisme des espaces verts, au risque de ne pas traiter globalement les sujets. M. Senac s'interroge sur l'utilité du bouleversement général des commissions municipales et de la création de nouvelles, à moins de 2 ans des prochaines élections municipales. M. le Maire rappelle d'une part que la commission travaux et la délégation afférente existaient avant le départ de Mme Cellier, d'autre part que le besoin d'une délégation à l'administration générale était ressenti depuis longtemps ; c'est la disponibilité de Mme Monier et M. Salem qui permet de créer ces deux commissions et améliorer notre fonctionnement interne jusqu'à la fin du mandat. M. Beder considère que l'urbanisme est en lien avec toutes les commissions municipales, (finances, affaires scolaires, économie et vie locale, travaux voirie et accessibilité) et pas seulement l'environnement et patrimoine. Ce sont plutôt des liens forts entre les différentes commissions qu'il faudrait veiller à assurer. M. Moles ajoute que ce besoin de lien entre commissions est évident, et que le rôle des élus animateurs est important pour relayer les informations des commissions au bureau et au Conseil Municipal. M. Lansoy pense que les groupes de travail sont temporaires, et liés à la durée de vie des projets, alors que les commissions sont permanentes.

M. Bolet rappelle que les commissions municipales ont pour objet premier de proposer et instruire des dossiers pour nourrir les délibérations du conseil municipal, ce qui est rarement le cas pour la commission Environnement et patrimoine. Il entend les craintes exprimées et approuve l'idée de créer des groupes de travail, qui ne sont pas forcément liés à cette nouvelle commission « Aménagement de l'espace ». Il soumet donc au vote la proposition de fusion des commissions « urbanisme » et « environnement et patrimoine » au sein d'une commission « aménagement de l'espace », avec la création d'un sous-groupe de travail « patrimoine » dont le thème, la durée et la composition évolueront au gré des projets. Il ajoute qu'il ne juge pas nécessaire la création d'un sous groupe « espaces verts », mais ne s'oppose pas à sa mise en place.

Après le vote, M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à cette fusion, il supprime la délégation à l'environnement, qui était affectée à M. Cotte. M. Beder regrette cette suppression. M. Moles regrette que cette information soit donnée après le vote. M. Bolet rappelle qu'une délégation correspond à l'exercice effectif et réel de responsabilités et est donnée par arrêté du Maire. Il n'y a aucune logique à maintenir une délégation pour une commission qui n'existe plus. Il rappelle également que les indemnités liées à une délégation représentent une charge d'environ 2700 € par an pour le budget communal et ne sont pas un dû. Une délégation implique d'avoir du temps et de la disponibilité, ce dont M. Cotte manque en raison de ses activités professionnelles. M. Cotte ajoute que sa disponibilité pour la commission est liée à ses possibilités personnelles et professionnelles, et que ses passages en mairie ou sur le terrain sont plus discrets et donc moins visibles.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de changement pour la commission « Information et communication », pour laquelle M. Lansoy conserve sa délégation. Pour la commission Economie et Vie Locale, c'est Mme Font qui en assurera l'animation, avec l'appui de Mme Bourdelot, mais sans délégation compte-tenu de son manque de disponibilité en raison de ses obligations personnelles et professionnelles.

D2012/45. INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT REÇU DELEGATION

Annule et remplace la délibération « indemnités de fonction du maire et des adjoints ayant reçu délégation » du CM3 du 30 mars 2009

<p>Le Conseil Municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24, Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 2123-23, Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,</p>
--

Considérant que la commune compte 566 habitants, l'indemnité maximale autorisée est fixée à 31% de l'indice 1015 pour le Maire et 8,25% pour les adjoints et conseillers municipaux ayant reçu délégation,

Après en avoir délibéré, décide :

- l'indemnité de fonction du Maire reste inchangée au taux de 17% de l'indice 1015 ;
- à compter du 1^{er} octobre 2012, le montant des indemnités des adjoints et conseillers municipaux ayant reçu délégation est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixé au taux de 5,6% de l'indice 1015.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune (chapitre 65).

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/46. DECISION MODIFICATIVE N°3

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer les opérations modificatives budgétaires suivantes :

- créer la ligne de trésorerie « services bancaires et assimilés » pour un montant de 50 € correspondant aux frais bancaires de la régie cantine et garderie scolaire, prélevé sur la ligne de trésorerie « concessions dans les cimetières »
- augmenter la ligne budgétaire d'investissement « frais d'études » pour un montant de 1 541.82 €, correspondant à une mission géotechnique de 2003, prélevé sur la ligne budgétaire d'investissement « terrains aménagés sauf voirie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Code Article	Libelle Article	Section	Sens	Montant voté
2031/040	Frais d'études	I	R	1 541.82 E
2113/040	Terrains aménagés-sauf voirie	I	D	1 541.82 E
627/011	Services bancaires et assimilés	F	D	50.00 E
70311/70	Concessions dans les cimetières	F	R	50.00 E

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/47. ANNULATION DE LA DELIBERATION D2012/39 SUR LA MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire de 30% a été abrogée par la loi n°2012-955 du 6 août 2012. Ainsi, il propose d'annuler la délibération D2012/39 adoptée le 06 juillet 2012 concernant le dispositif de majoration des droits à construire de 30 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/48. CONVENTION DE CONTRACTUALISATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2010-2015 AVEC LE SICOVAL

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu notification de la délibération n° 2012-07-16 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 2 juillet 2012 ayant pour objet l'approbation des conventions de contractualisation.

M. le Maire rappelle que le Programme Local de l'Habitat du Sicoval (PLH) constitue le socle commun des politiques d'accueil de population. Cependant, sa mise en œuvre dépend largement des initiatives de chaque commune. Dans le cadre du PLH 2004-2009, la quasi totalité des communes ont adopté des objectifs mutualisés de production de logements. Avec le PLH 2010-2015, une seconde étape doit s'amorcer sur la base d'une contractualisation entre les communes et le Sicoval avec une adhésion volontaire des communes. Il s'agit d'établir une convention par commune pour les six communes de la Ville Intense nord et par groupes pour les 30 autres communes. L'enjeu est d'atteindre les objectifs inscrits dans le PLH et notamment la production

de 6 000 logements dont 50% de logements aidés. Cette politique se traduit par l'engagement réciproque des communes et du Sicoval sur les moyens à mobiliser et les actions à mettre en œuvre en matière d'habitat.

M. le Maire expose que les conventions établies sur la durée du PLH, font apparaître d'une part les engagements des communes et d'autre part ceux du Sicoval pour permettre la réalisation des objectifs inscrits dans le PLH.

Ces conventions viennent notamment définir :

- Pour les communes : les objectifs de production de logements, dont les objectifs de production de logements aidés (locatif social et très social, accession à prix abordable), la production de logements spécifiques, les fonciers stratégiques voués à l'habitat à court, moyen et long terme, les densités, les secteurs de renouvellement urbain

- Pour le Sicoval : les acquisitions foncières à réaliser en vue de l'aménagement de zones d'habitat, la maîtrise d'œuvre des zones d'aménagement à vocation habitat d'intérêt communautaire, les projets de développement des réseaux d'eau et d'assainissement, la mise à disposition des crédits aides à la pierre pour la réalisation de logements sociaux, la mise à disposition d'un urbaniste référent, l'appui technique afin de maîtriser à la fois les volets architecturaux et environnementaux et la mixité sociale sur des fonciers aménagés par des opérateurs privés

Le groupe Coteaux sud 2 est composé de 8 communes : Aureville, Belbèze-de-Lauragais, Corronsac, Espanès, Issus, Montbrun-Lauragais, Noueilles et Pouze. Ce groupe s'engage sur un objectif de production de 70 logements par an, soit 420 logements sur la durée du PLH, dont :

- un objectif de 20% de logements locatifs sociaux, soit 14 logements par an et 84 logements sur la durée du PLH

- un objectif de production de 15 logements à prix abordable par an, soit 90 logements sur la durée du PLH.

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2012-07-16 du 2 juillet 2012 approuvant les conventions de contractualisation;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère et décide d'approuver la convention de contractualisation.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

D2012/49. REMBOURSEMENT DE FRAIS

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un remboursement exceptionnel des dépenses engagées par des membres du Conseil Municipal sur leurs fonds propres, à savoir :

- 49,90 € TTC pour M. Gérard Bolet, concernant l'achat d'un routeur wifi à la Fnac, pour la mairie
- 66,30 € TTC pour M. Christian Rouget, concernant la location de matériaux à Kiloutou, pour le projet de la piste de bi-cross

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer ces remboursements.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

SECTORISATION DU CIAS (CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Mme Noyrit présente le projet de sectorisation géographique pour la mise en œuvre d'un lien territorial entre le CIAS et les communes. Le Sicoval propose 5 secteurs géographiques, dont le secteur Ouest qui regroupe les communes de Noueilles, Issus, Pouze, Belbeze de Lauragais, Espanès, Montbrun-Lauragais, Corronsac, Aureville, Clermont le Fort, Goyrans, Lacroix Falgarde, Mervilla, Vigoulet Auzil, Pechbusque et Vieille Toulouse. Les différents services liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont répertoriés par secteur. Pour chaque secteur, un élu de la commission permanente du CIAS, appelé élu référent du secteur, serait l'interlocuteur des communes pour le CIAS.

M. Lansoy s'interroge sur la pertinence d'un échelon supplémentaire et sur la cohérence des différents secteurs (bassins de vie, CIAS). M. Beder fait remarquer que les centres de loisirs fréquentés par les Montbrunois (Montgiscard, Pompertuzat) sont situés dans deux secteurs

différents du nôtre (ce qui est aussi le cas des crèches) et s'interroge sur le maintien de l'accès à différents services à la personne (centre de loisirs, crèche,...) pour les familles ; toutefois, d'après le texte du Sicoval, la sectorisation n'implique pas un cloisonnement des accès aux services. Il s'interroge également sur la notion de noyau du secteur, qui n'est pas défini. M. Lansoy fait remarquer l'absence de certains équipements, notamment au Sud de notre secteur (centre de loisirs, crèche), et souhaiterait que cette sectorisation offre la possibilité de nouveaux équipements. Mme Noyrit note l'absence de maisons de retraite.

PRESENTATION DE LA 1ERE MODIFICATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

M. le Maire expose au Conseil Municipal les principaux points de la 1ère modification du PLU, laquelle est soumise à enquête publique du 28 septembre au 29 octobre 2012. Une réunion publique est prévue le mardi 16 octobre. M. Rouget note l'absence d'un emplacement réservé pour un piétonnier dans le Domaine de Montbrun face au chemin de la Plaine de Picard. M. le Maire constate que cette proposition a été oubliée dans le document soumis à enquête publique et va étudier si cet oubli peut être corrigé. M. Rouget et Mme Mikolajczak posent la question des règles d'urbanisme concernant les travaux de décaissement et de remblai. Le PLU n'est pas explicite sur ce point.

2012/50. ACCEPTATION D'UN PRET POUR LE COLUMBARIUM

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de contracter un prêt sans intérêt auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne pour la mise en place du columbarium au cimetière.

La dépense totale s'élevant à 2 598.50 €, le Conseil Général propose un prêt sur 8 ans pour la somme de 769.27 €, réparti en 7 annuités constantes de 96 € et 1 annuité de 97.27 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce prêt.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

BASSINS DE VIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à une réunion mercredi 26 septembre, il a été proposé la fusion de deux bassins de vie en un qui réunit désormais les communes de Montbrun-Lauragais, Noueilles, Espanès, Pouze, Corronsac, Aureville, Lacroix-Falgarde et Clermont Le Fort. La problématique transport semble retenir l'attention de toutes les communes du bassin. M. Bolet informe avoir proposé la problématique de l'activité économique, mais qui ne semble pas retenir l'intérêt de toutes les communes. Il faudra nommer un coordonnateur de bassin, ainsi qu'un adjoint au coordonnateur.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que 2 candidats ont été reçus pour le poste et que la candidature de M. Patrick Mikolajczak a été retenue. Son contrat devrait démarrer à partir de mi-octobre.

RANDOVALES

M. le Maire donne la parole à M. Lansoy qui présente l'organisation logistique de la manifestation.

SALLE DES FETES

M. Rouget soulève le problème des difficultés liées au chantier du four à pain qui empiète sur la salle des fêtes utilisée par la gymnastique. Il déplore aussi l'encombrement de cette salle par du mobilier qu'il propose de déplacer. M. Bolet souligne que, face aux manques de locaux actuels, il faut bien partager l'espace et accepter quelques contraintes ; il a rencontré les gymnastes et leur a rappelé la possibilité d'utiliser à l'école, mais M. Rouget rappelle que ce lieu n'est pas adapté en raison du chauffage au sol. M. Salem précise que les travaux au four seront bientôt terminés, et que seul le bois restera stocké dans la salle des fêtes, en l'absence d'autres possibilités.

QUESTIONS DIVERSES

M. Senac rappelle que le réfrigérateur supplémentaire utilisé à la buvette doit être ramené à la salle des fêtes et limité à des usages occasionnels en raison de sa vétusté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Table des matières et liste des délibérations

<i>Procès-verbal du conseil municipal du 06 juillet 2012</i>	<i>1</i>
<i>D2012/44. Commissions municipales</i>	<i>1</i>
<i>D2012/45. Indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux ayant reçu délégation</i>	<i>3</i>
<i>D2012/46. Décision Modificative n°3</i>	<i>4</i>
<i>D2012/47. Annulation de la délibération D2012/39 sur la majoration des droits à construire</i>	<i>4</i>
<i>D2012/48. Convention de contractualisation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010-2015 avec le Sicoval</i>	<i>4</i>
<i>D2012/49. Remboursement de frais</i>	<i>5</i>
<i>Sectorisation du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)</i>	<i>5</i>
<i>Présentation de la 1ère modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme)</i>	<i>6</i>
<i>2012/50. Acceptation d'un prêt pour le Columbarium</i>	<i>6</i>
<i>Bassins de vie</i>	<i>6</i>
<i>Contrat Unique d'Insertion</i>	<i>6</i>
<i>Randoales</i>	<i>6</i>
<i>Salle des fêtes</i>	<i>6</i>
<i>Questions diverses</i>	<i>7</i>

G. Bolet Maire	R. Lansoy 1 ^{er} adjoint	J.M. Beder 2 ^{ème} adjoint	B. Cotte 3 ^{ème} adjoint	M. Bourdelot <i>Pouvoir à J. Bourdelot</i>
J. Bourdelot	N. Font	J.L. Fraysse	M. Mikolajczak	J.L. Moles
C. Monier	H. Noyrit	C. Rouget	D. Salem	G. Sénac